

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 NOVEMBRE 2010**

L'an deux mil dix, le dix huit novembre, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION SAINT-JEANNAISE, convoqué par courrier le 8 novembre 2010, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur CAILLET Pierre.

Présents : BARALE Maurice, SIMONDANT Martial, LAMOURY Michelle, REYNAUD Thierry, PICHAT Alain, MANDRAND Robert, LEVIGNE Michel, SERVET Guy, HENRY Daniel, GENIN Raymond, CHAPOT Fabienne, MARTIN Guy, GINET Didier, RIMAUD Philippe, GELIN Maurice, SAUNIER Georges, BELFILS Mireille, CAILLET Pierre, DEXPERT Jean-Paul, GELIN Bruno, ROLLAND Thierry, PIOLAT Jean-Christian, RABILLOUD Andrée, ROY Louis, VIVIAN Jean Pascal, GERIN Philippe, MOINE Armand, BAUDOIN Jocelyne, GERBOULET Jacqueline, BEAULE Jean-Pierre, BESTIEU Patrice, ROBERT Christiane, PELLERIN Anne-Marie, BARRUEL Jean-Louis, BLEIN Georges, DREVET Jean-Michel, PERRET Michel, GARGAUD Jean-Paul, CHAURY Michel, BRUT Michel.

Absents excusés suppléés : GERIN Guy suppléé par RIMAUD Philippe, FILLON Jean Michel suppléé par BEAULE Jean-Pierre, GENIN Jean Paul suppléé par BLEIN Georges, POIZAT Philippe suppléé par CHAURY Michel

Absent excusé ayant donné pouvoir : SAUTARD-BADIN Hervé a donné pouvoir à PIOLAT Jean Christian

Secrétaire de séance : Jean-Louis BARRUEL.

### **FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL**

#### **COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le Président demande s'il y a des modifications à apporter au compte rendu de la séance du 14 octobre 2010.

M. VIVIAN intervient en lisant une demande de modification portant sur le compte rendu du conseil communautaire du 9 septembre : « Au cours du Conseil communautaire du 9 septembre 2010, Monsieur JONDEAU, directeur administratif de la Communauté de communes, s'exprime pour critiquer ma démarche... »

M. CAILLET prie M. VIVIAN de s'interrompre car le compte rendu de la séance du 9 septembre a été adopté et que la question posée porte sur le compte rendu du 14 octobre.

M. VIVIAN poursuit sa lecture. En application du règlement intérieur, le Président prononce un rappel à l'ordre à l'encontre de M. VIVIAN. Ce dernier poursuit sa lecture. Le Président prononce un rappel à l'ordre avec inscription au Procès Verbal, puis, l'injonction demeurant sans effet, la séance est suspendue.

*Reprise des débats après une suspension de 5 minutes*

Mme PELLERIN demande plusieurs corrections du compte rendu du 14 octobre : elle s'étonne que les abstentions ne soient pas indiquées, notamment sur le point n°1. Elle aborde ensuite le point n°6 sur la mise à disposition des salles de la Maison de l'Intercommunalité et rappelle que le conseil communautaire avait convenu de qualifier de « participation » la contribution demandée aux utilisateurs<sup>1</sup>.

*Il est convenu d'indiquer le nombre d'abstentions.*

#### **RAPPORT SUR L'EXERCICE DE SES DELEGATIONS PAR LE PRESIDENT :**

Signature le 8/11/2010 du renouvellement du contrat de maintenance logiciel du réseau des médiathèques avec la société DECALOG pour un montant de 4 086.29 € TTC

### **BUDGET DU SERVICE D'ELIMINATION DES ORDURES MENAGERES**

#### **POINT N°1 : DECISIONS MODIFICATIVES 2010**

Il est proposé au Conseil communautaire d'ouvrir les autorisations budgétaires permettant d'assurer le mandatement des sommes exigibles jusqu'au 31 décembre 2010.

---

<sup>1</sup> A la relecture du compte rendu de la séance antérieure, il apparaît que cette remarque est sans objet.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 6066-2-8 : Carburant 717BTE		6 000.00 €		
D 611-1-8 : Sous-traitance déchets autres	5 619.00 €			
D 611-2-8 : Sous-traitance déchets verts	11 000.00 €			
D 611-4-8 : Sous-traitance déchets dangereux	1 000.00 €			
D 61521-8 : Entretien de terrains		1 000.00 €		
D 61551-5-8 : Entret. réparation tractopelle	5 000.00 €			
D 6161-8 : Multirisques		1 600.00 €		
D 6358-8 : autres droits		150.00 €		
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>22 619.00 €</b>	<b>8 750.00 €</b>		
D 6411-8 : Salaire de base	7 500.00 €			
<b>TOTAL D 012 : Charg. pers. et frais assimilés</b>	<b>7 500.00 €</b>			
D 023-8 : virement à section investis.		2 030.00 €		
<b>TOTAL D 023 : Virement à la sect<sup>o</sup> d'investis.</b>		<b>2 030.00 €</b>		
R 6419-8 : remb. sur rémunér. personnel				3 667.00 €
<b>TOTAL R 013 : Atténuations de charges</b>				<b>3 667.00 €</b>
R 706-1-8 : Redevances communes membres			24 923.00 €	
R 706-4-8 : Redevances perçues en déchetterie			340.00 €	
R 706-5-8 : Produits de recyclage			1 000.00 €	
R 7087-8 : Remboursements de frais				359.00 €
R 7088-8 : Autres produits activités annexe				0.00 €
<b>TOTAL R 70 : Ventes prod fab, prest serv, mar</b>			<b>26 263.00 €</b>	<b>359.00 €</b>
R 7718 : Autres produits except. op. gest				2 898.00 €
R 7718 : Autres produits except. op. gest				0.00 €
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>				<b>2 898.00 €</b>
<b>Total</b>	<b>30 119.00 €</b>	<b>10 780.00 €</b>	<b>26 263.00 €</b>	<b>6 924.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 020-8 : Dépenses imprévues Invest		1 654.00 €		
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest</b>		<b>1 654.00 €</b>		
D 2182-8 : Matériel de transport		2 000.00 €		
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>2 000.00 €</b>		
R 021-8 : Virement section exploitation				2 030.00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.</b>				<b>2 030.00 €</b>
R 10222-8 : FCTVA				309.00 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves</b>				<b>309.00 €</b>
R 1311-8 : Etat et établissements nationaux				1 315.00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>				<b>1 315.00 €</b>
<b>Total</b>		<b>3 654.00 €</b>		<b>3 654.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>-15 685.00 €</b>		<b>-15 685.00 €</b>

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,  
ADOpte par 39 voix pour et 2 voix contre  
la décision modificative présentée.

## **POINT N°2 : BUDGET PRIMITIF 2011 ET VOTE DE LA REDEVANCE OM**

Ce budget primitif 2011 a été préparé sur l'hypothèse d'un résultat positif de clôture de 8 703€, à confirmer au compte administratif. L'acquisition d'un système de vidéosurveillance à la déchetterie, la réalisation d'une étude d'optimisation de la collecte et l'indemnisation des communes pour la mise à jour du rôle des ordures ménagères ont été prise en compte. L'équilibre budgétaire est obtenu par une augmentation de la redevance de 8%, validé comme le projet de budget en réunion des commissions finances et ordures ménagères.

L'augmentation des coûts de traitement des déchets liés à l'application des Grenelle de l'environnement I et II est contenue mais atteint quand même environ 5%. Les investissements devenus nécessaires auront pour effet de prolonger la durée de vie du Centre d'enfouissement Technique de Penol et de retarder le recours aux coûteuses technologies d'incinération des déchets, mais ce bénéfice ne sera ressenti qu'à long terme. Pour la collecte, le retrait des communes d'ECLOSE, CRACHIER et CHEZENEUVE réduit la recette : l'amortissement du nouveau véhicule de collecte est à répartir sur un moins grand nombre de redevables. Les frais de carburant sont en hausse. L'acquisition en 2009 d'une benne neuve conduit à une augmentation de l'amortissement et à une diminution du poste d'entretien mais permet de disposer en permanence d'un véhicule de dépannage et d'améliorer la continuité du service.

La prise en compte de tous ces éléments conduit à une augmentation de la redevance de 8% pour équilibrer le budget. La réunion des commissions finances et ordures ménagères s'est prononcée en ce sens. La redevance 2011, ajustée pour être divisible par douzième s'établirait de la façon suivante :

Année	Montant de la redevance 1 personne	Montant de la redevance 2 personnes et +	Commerces, services publics, par unités de 100l hebdomadaires	Variation annuelle
2010	98.04 €	151.92 €	98.04 €	
<b>Proposition 2011</b>	<b>105.84 €</b>	<b>164.04 €</b>	<b>105.84 €</b>	8%

Le conseil communautaire,

Considérant que le budget primitif et la redevance forment un ensemble cohérent et indissociable,

Après en avoir délibéré par 32 voix pour et 9 voix contre :

ADOpte Le budget primitif 2011 du budget du service d'élimination des ordures ménagères

FIXE les montants de la redevance du Service d'Élimination des ordures ménagères pour 2011 comme suit :

- 1 personne : 105.84 €
- 2 personnes et plus : 164.04 €
- Commerces, services publics, par unités de 100l hebdomadaires : 105.84 €

## **BUDGET DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

### **POINT N°3 : DECISIONS MODIFICATIVES 2010**

Il est proposé au Conseil communautaire d'ouvrir les autorisations budgétaires permettant d'assurer le mandatement des sommes exigibles jusqu'au 31 décembre 2010.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D 611-1 : Sous-traitance générale	4 310.00 €			
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>4 310.00 €</b>			
D 6215-1 : Personnel affecté par la colle..		2 110.00 €		
<b>TOTAL D 012 : Charg. pers. et frais assimilés</b>		<b>2 110.00 €</b>		
D 673-1 : Titres annulés (sur ex. ant.)		2 200.00 €		
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>		<b>2 200.00 €</b>		
<b>Total</b>	<b>4 310.00 €</b>	<b>4 310.00 €</b>		
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité

la décision modificative présentée

### **POINT N°4 : BUDGET PRIMITIF 2011 ET VOTE DE LA REDEVANCE SPANC**

Ce budget 2011 repose sur l'estimation d'un déficit d'exploitation de 25 776 €. Ce déficit résulte d'une volonté politique de ne percevoir les redevances annuelles qu'après la première visite d'inventaire et à partir de la même année sur l'ensemble du territoire. Les exercices 2006 et 2007 ont donc supporté des dépenses pour la réalisation des inventaires chez les particuliers sans contrepartie en recette. L'apparition de dépenses nouvelles pour le fonctionnement du service et leur amortissement comptable consomment les crédits initialement dévolus au retour à l'équilibre budgétaire. Une augmentation de la redevance est nécessaire. Le projet de budget a reçu l'avis favorable en réunion des commissions finances et du groupe de travail du SPANC.

La préfiguration de l'exercice 2012 montre que le niveau actuel de la redevance annuelle ne permet pas de rétablir l'équilibre créé par le différé de recouvrement des recettes 2006 et 2007. L'équilibre pourrait être obtenu en trois ans, mais les amortissements seront alors achevés et les dépenses diminueront. Pour lisser l'augmentation la réunion de la commission des finances et du groupe de travail du SPANC propose une augmentation de 1,50 € en 2011, ce qui porterait la redevance annuelle à 16,50 €. Il n'est pas proposé de modification de la redevance d'instruction des projets qui a subi une hausse l'an passé.

Le conseil communautaire,

Considérant que le budget primitif et la redevance forment un ensemble cohérent et indissociable,

Après en avoir délibéré par 32 voix pour et 9 voix contre  
 ADOPTE Le budget primitif 2011 du budget du service public d'assainissement non collectif  
 FIXE le montant de la redevance annuelle du service public d'assainissement non collectif à 16.50€ à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

## **BUDGET DE LA BASE DE LOISIRS**

### **POINT N°5 : DECISIONS MODIFICATIVES 2010 POUR LE CAMPING ET LE RESTAURANT**

Il est proposé au Conseil communautaire d'ouvrir les autorisations budgétaires permettant d'assurer le mandatement des sommes exigibles jusqu'au 31 décembre 2010.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 611-2 : Sous traitance gardiennage	4 000.00 €			
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>4 000.00 €</b>			
D 6215 : Personnel affecté par la colle..		10 000.00 €		
<b>TOTAL D 012 : Charg. pers. et frais assimilés</b>		<b>10 000.00 €</b>		
D 022 : dépenses imprévues	2 000.00 €			
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct</b>	<b>2 000.00 €</b>			
D 673 : Titres annulés (exercice antér.)		2 100.00 €		
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>		<b>2 100.00 €</b>		
R 741 : Subventions d'exploitation				6 100.00 €
<b>TOTAL R 74 : Subventions d'exploitation</b>				<b>6 100.00 €</b>
<b>Total</b>	<b>6 000.00 €</b>	<b>12 100.00 €</b>		<b>6 100.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>6 100.00 €</b>		<b>6 100.00 €</b>

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,  
 ADOPTE par 39 voix pour et 2 voix contre  
 la décision modificative présentée

## **BUDGET GENERAL**

### **POINT N°6 : DECISIONS MODIFICATIVES 2010**

Il est proposé au Conseil communautaire d'ouvrir les autorisations budgétaires permettant d'assurer le mandatement des sommes exigibles jusqu'au 31 décembre 2010.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 60611-4 : -Eau & assainissement		7 000 €		
D 60621-3 : Combustibles		6 000 €		
D 60622-0 : Carburants		4 000 €		
D 60623-4 : Alimentation		500 €		
D 60633-1-8 : F. de voirie sel de déneigement		70 000 €		
D 60636-8: Vêtements de travail		1 500 €		
D 611-5-0 : Contrat prest.service numéris	25 000 €			
D 6135-4 : Locations mobilières		1 600 €		
D 61523-8 :Entretien de voies et reseaux		136 238 €		
ID 61551-0 : Entretien matériel roulant		8 000 €		
D 616-0: Primes d'assurances		2 000 €		
D 617-0 : Etude et recherches		36 600 €		
D 617-4:tude et recherches		16 500 €		
D 6188-4 Autres frais divers		5 000 €		
D 6231-8 : Annonce et insertions		2 200 €		
D 6238-0 : Frais divers de publicité		1 500 €		
D 6288-8 :Autres services extérieurs	70 000 €			
D 63512-0 : Taxes foncières		17 000 €		
<b>TOTAL D 011 Charges à caractère général</b>	<b>95 000 €</b>	<b>315 638 €</b>		

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D 64111-0 : 6		35 000 €		
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel</b>		<b>35 000 €</b>		
D 022-01 : Dépenses imprévues fonctionnemen	100 000 €			
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct</b>	<b>100 000 €</b>			
D 023-01 : Virement section investissement	27 557 €			
<b>TOTAL D 0-23-: Virement à la sert' d'investis-.</b>	<b>27 557 €</b>			
D 6553-1 : Service d'incendie		3 000 €		
D 657364-4 : charges à caractère industriel commerc	38 900 €			
<b>TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante</b>	<b>38 900 €</b>	<b>3 000 €</b>		
D 66111-01 :- Intérêts réglés à l'échéance	11 000 €			
D 66112-0: ICNE rattachés		3 000 €		
<b>TOTAL D 66: Charges financières</b>	<b>11 000 €</b>	<b>3 000 €</b>		
D 673-4 : Titres annulés (exerc.antér.)		1 500 €		
<b>TOTAL D-67 : Charges exceptionnelles</b>		<b>1 500 €</b>		
R 6419-4 : Remb. rémunérations de personnel				21 090 €
<b>TOTAL R 013: Atténuations de charges</b>				<b>21 090 €</b>
R 70631-4 : Redevance a caractère sportif				9 000 €
R 70632-2-4 : 7				9 000 €
R 70841-4: Mise à dispo personnel CDE CCAS				9 000 €
<b>TOTAL R 70: Produits des services</b>				<b>27 000 €</b>
R 74718-0: Autres				7 200 €
R 7473-0 : Subv.département				6 119 €
R 7473-3 : Subv.département			22 000 €	
IR 7473-4 : Subv.département				6 400 €
R 74741-0: Particip. des communes du GFP				9 300 €
R 7478-5-3 : Autres organismes CNL			10 000 €	
R 74832-0: Attributions du FDTP				20 563 €
<b>TOTAL R 74: Dotations et participations</b>			<b>32 000 €</b>	<b>49 582 €</b>
R 7718-8 : Autres produits except. gestion				6 714 €
R 7788-3 : Produits exceptionnels divers				13 295 €
<b>TOTAL R 77: Produits exceptionnels</b>				<b>20 009 €</b>
<b>Total</b>	<b>272 457 €</b>	<b>358 138 €</b>	<b>32 000 €</b>	<b>117 681 €</b>

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> INVESTISSEMENT</b>				
D 020-01 : Dépenses imprévues Invest		242 898 €		
<b>TOTAL D 020 Dépenses imprévues d'investissement</b>		<b>242 898 €</b>		
D 1323-102-8: TRAVAUX VOIES ET RESEAUX		4 318 €		
<b>TOTAL D 13 : Subventions d'investissement</b>		<b>4 318 €</b>		
D 1641-01 : Emprunts en Euros		12 000 €		
<b>TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts</b>		<b>12 000 €</b>		
'D 2135-121-5: BUREAUX RUE PICARD	2 000 €			
D 2135-126-9: BATIMENT RELAIS	20 000 €			
D 2158-105-4: BASE DE LOISIRS		22 481 €		
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>22 000 €</b>	<b>22 481 €</b>		
D 2315-102-8: TRAVAUX VOIE ET RESEAUX	136 238 €			
,D 2315-135-9 EQUIPEMENT PUBLIC DES ZAC	180 000 €			
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>316 238 €</b>			

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R 021-01 : Virement de la section de fonct			27 557 €	
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.</b>			<b>27 557 €</b>	
R 10222-103-0 : MATERIEL MOBILIER				836 €
R 10222-,105-421: BASE DE LOISIRS				3 480 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves</b>				<b>4 316 €</b>
R 1311-105-4 : BASE DE LOISIRS				8 939 €
R 1312-105-4: BASE DE LOISIRS				11 277 €
R 1324-102-8: TRAVAUX VOIEST RESEAUX				105 000 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>				<b>125 216 €</b>
R 16411-119-1 : GENDARMERIE				15 699 €
IR 16411-135-9:QUIPEMENT PUBLIC DES ZAC			109 036 €	
R 16414-105-4: BASE DE LOISIRS			5 179 €	
R 16414-135-9:QUIPEMENT PUBLIC DES ZAC			60 000 €	
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>			<b>174 215 €</b>	<b>15 699 €</b>
<b>Total</b>	<b>338 238 €</b>	<b>281 697 €</b>	<b>201 772 €</b>	<b>145 231 €</b>
<b>Total général</b>		<b>29 140 €</b>		<b>29 140 €</b>

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,  
ADOpte par 32 voix pour et 9 voix contre  
la décision modificative présentée

## FINANCES

### POINT N°7 : TARIFS ENFANCE ET JEUNESSE A PARTIR DE JANVIER 2011

Quelques modifications sont à apporter sur les tarifs enfance et jeunesse afin de mettre en cohérence les tranches de quotient des accueils de loisirs et celles des séjours. Des ajustements sont également proposés pour réduire les inégalités constatées dans les abattements sur les tarifs journaliers. En ce qui concerne les séjours, la CAF a demandé une rectification des tarifs des tranches de quotient bénéficiaires des bons vacances. Le détail des modifications est présenté ci-dessous.

**Tranches de quotient :** Les 4 premières tranches de quotient pour les ALSH étaient : < à 475, 476 à 550, 551 à 610, 611 à 700. Il est proposé de les harmoniser avec celles retenues pour les séjours (établies en fonction des bons vacances CAF) telles qu'indiquées dans la proposition de grille tarifaire.

**Tarifs accueils de loisirs :** Les réductions appliquées au tarif journée par rapport au tarif demi journée étaient très inégales et variaient de 0.2€ à 1€. La proposition de tarif journée ALSH 2011 tend à réduire cet écart.

**Tarif repas :** 3.20 € (inchangé)

**Tarif accueil soir :** 0.50 € (inchangé)

**Tarif transport du mercredi :** 1€ pour le premier enfant, puis 0.50€ par enfant supplémentaire de la même famille (inchangé)

**Tarifs séjour hiver :** adoptés lors du conseil communautaire du 14 octobre 2010.

**Tarif séjour printemps et séjours été :** ils ont été calculés par ratio des tarifs été 2010 en fonction de la durée de chacun des séjours 2011. En 2010 et les années précédentes une incohérence apparaissait jusqu'au quotient 620 pour prendre en compte la déduction des bons CAF dont les familles bénéficiaient (montant des bons CAF = 165 € pour un quotient familial < 460 et 85 € pour un quotient familial < 620). La CAF, lors d'un contrôle, a demandé que cette incohérence soit rectifiée, d'où une proposition de tarif unique pour les QF < 700 pour le séjour été de 8 jours (les familles bénéficiaires de bons CAF "paieront" 0 € ou 35 € selon le montant de leur bon vacances ; attention : aucun remboursement ou avoir ne pourra être établi sur ces bons CAF).

Il est demandé l'écart entre le coût réel et le tarif pour les personnes extérieures.

M.PICHAT, vice-président chargé de l'enfance et de la jeunesse indique que ce poste a subi la plus forte hausse et s'approche désormais, sans toutefois l'atteindre tout à fait, le coût du service restant à charge de la communauté de communes.<sup>2</sup>

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur les tarifs enfance et jeunesse présentés dans le tableau (montants soulignés), en vue d'une entrée en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Quotient Familial	Tarifs ALSH 2010					ALSH 2011			2010	Tarifs séjours 2011			
	Matin	A. Midi	Journée	alsh m+am	diff J M+JUM	ALSH tarif J 2011	diff anc. et nouv. tarif	diff J M+JUM	séjour été 9J	Séjour Hiver 2011	séjour été 2011 8J	séjour été 2011 5J	séjour print. 2011 3J
< à 460	1.20 €	1.50 €	2.50 €	2.70 €	- 0.20 €	<u>2.50 €</u>	- €	- 0.20 €	253.00 €	75.00 €	<u>120.00 €</u>	75.00 €	45.00 €
461-550	<u>1.80 €</u>	1.90 €	3.20 €	3.50 €	- 0.30 €	<u>3.20 €</u>	- €	- 0.30 €	186.00 €	<u>85.00 €</u>	<u>120.00 €</u>	79.00 €	<u>47.00 €</u>
551-620	2.00 €	2.30 €	4.00 €	4.30 €	- 0.30 €	<u>4.00 €</u>	- €	- 0.30 €	203.00 €	95.00 €	<u>120.00 €</u>	80.00 €	48.00 €
621-700	2.40 €	2.70 €	4.70 €	5.10 €	- 0.40 €	<u>4.80 €</u>	0.10 €	- 0.30 €	135.00 €	<u>105.00 €</u>	<u>120.00 €</u>	82.00 €	<u>49.00 €</u>
701-775	2.80 €	3.10 €	5.40 €	5.90 €	- 0.50 €	<u>5.50 €</u>	0.10 €	- 0.40 €	154.00 €	<u>115.00 €</u>	<u>137.00 €</u>	85.00 €	51.00 €
776-850	3.20 €	3.50 €	6.20 €	6.70 €	- 0.50 €	<u>6.30 €</u>	0.10 €	- 0.40 €	171.00 €	<u>125.00 €</u>	<u>152.00 €</u>	95.00 €	57.00 €
851-925	3.50 €	3.80 €	6.90 €	7.30 €	- 0.40 €	<u>7.00 €</u>	0.10 €	- 0.30 €	189.00 €	<u>135.00 €</u>	<u>168.00 €</u>	105.00 €	63.00 €
926-1000	4.00 €	4.30 €	7.70 €	8.30 €	- 0.60 €	<u>7.90 €</u>	0.20 €	- 0.40 €	206.00 €	<u>145.00 €</u>	<u>184.00 €</u>	115.00 €	69.00 €
1001-1075	4.40 €	4.70 €	8.40 €	9.10 €	- 0.70 €	<u>8.60 €</u>	0.20 €	- 0.50 €	224.00 €	<u>155.00 €</u>	<u>200.00 €</u>	125.00 €	75.00 €
1076-1199	4.80 €	5.10 €	9.30 €	9.90 €	- 0.60 €	<u>9.60 €</u>	0.30 €	- 0.30 €	241.00 €	<u>165.00 €</u>	<u>215.00 €</u>	135.00 €	81.00 €
> ou égal 1200	5.20 €	5.50 €	10.00 €	10.70 €	- 0.70 €	<u>10.30 €</u>	0.30 €	- 0.40 €	261.00 €	<u>175.00 €</u>	<u>232.00 €</u>	145.00 €	87.00 €
extérieurs	5.50 €	5.80 €	10.30 €	11.30 €	- 1.00 €	<u>10.90 €</u>	0.80 €	- 0.40 €	294.00 €	<u>180.00 €</u>	<u>265.00 €</u>	170.00 €	102.00 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 40 voix pour et 1 abstention, ADOPTE les tarifs soulignés présentés dans le tableau ci-dessus

#### **POINT N°8 : RENOUELEMENT DES CONVENTIONS AVEC LA CAF POUR LES RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES**

Les deux Relais d'Assistants Maternelles (R.A.M.) gérés par la Communauté de Communes, créés en septembre 2005 pour le R.A.M. 1 et en mai 2009 pour le R.A.M. 2, sont financés en partie par la CAF de Vienne par le biais du contrat enfance et jeunesse et de la Prestation de Service Ordinaire (PSO). Concernant la PSO des conventions sont signées avec la CAF pour une durée de 3 ans, elles sont à échéance au 31 décembre 2010.

Il est demandé au Conseil communautaire de statuer sur le renouvellement de ce conventionnement et d'autoriser le Président ou son délégataire à signer les conventions d'objectif et de financement pour les deux Relais d'Assistants Maternelles avec la Caisse d'Allocations Familiales. Ces conventions sont conclues pour une durée de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2013.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, AUTORISE le Président ou son délégataire à signer le renouvellement des conventions avec la CAF pour les deux relais assistants maternelles pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

#### **POINT N°9 : TARIFICATION DES PHOTOCOPIES ET DES TIRAGES DE PLAN**

Comme toute administration publique, la communauté de communes peut être amenée à dupliquer des documents administratifs sous forme papier ou numérique et cela peut représenter des volumes importants. Il convient de fixer le tarif de ces prestations. Il est proposé au Conseil communautaire de se prononcer sur les tarifs suivants :

0,18 euro la page en format A4

0.36 euro la page en format A3

2,75 euros pour un cédérom

Tirages non conventionnels : remboursement de la facture du reprographe

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, ADOPTE les tarifs présentés.

<sup>2</sup> Il faut tenir compte du fait que l'inscription de personnes extérieures n'intervient que s'il reste des places disponibles. Ces inscriptions supplémentaires constituent un complément de recette diminuant le coût restant à charge de la communauté.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **Point sur le Document d'Orientation Générale du SCoT.**

Suite à une demande écrite formulée par Monsieur Jean Michel DREVET, M. CAILLET indique que les demandes d'amendement au DOG (document d'orientation générale) formulées par les communes ont été transmises au SCoT. Les délégués au SCoT auront à prendre position sur le projet de DOG.

Monsieur DREVET donne lecture du courrier par lequel il s'inquiète du taux de 6‰ préconisé pour la construction de logements neufs, qui selon lui, place sa commune dans une impasse financière par rapport aux investissements récents. Il souhaite que les délégués communautaires au SCoT reçoivent un mandat reflétant le sentiment du Conseil communautaire. Il souhaiterait pour cela une rencontre préalable des maires et se refuse à imaginer que les délégués au SCoT puissent prendre une position différente de celle convenue en commun.

M. VIVIAN affirme qu'il n'y a pas eu de doléances de la Communauté de communes rapportées en bureau. Il rappelle les règles de croissance posées par le DOG, à savoir 6‰ pour les villages et 12‰ pour les villes relais. Il indique que ce taux de croissance est de la compétence du Préfet qui jugera en fonction d'un grand nombre de contraintes qu'il doit concilier.

A la demande de M. BARALE, il est précisé que le taux de 6‰ s'applique au nombre de permis de construire autorisés en moyenne par an.

La possibilité de mutualiser au niveau communautaire ce taux de 6‰, toutes les communes n'étant pas au même stade de développement, est évoquée. M. CAILLET précise cependant que d'après les indications fournies par les communes, un taux moyen de 7.5‰ serait nécessaire. Cela démontre la justesse d'un taux à 8‰.

M. DREVET insiste sur l'intérêt du DOG dont il approuve l'esprit et comprend la raison d'être, mais se refuse à admettre une limitation de croissance des villages qui plongerait sa commune dans de grandes difficultés financières.

M. VIVIAN regrette beaucoup que les doléances ne soient pas remontées.

M. Guy SERVET a pu assister à la réunion publique du SCoT le 15 novembre 2010 à la Tour du Pin. Il témoigne du désaccord sur ce point entre la CAPI et les communes excentrées.

M. VIVIAN affirme que le texte intégrant une croissance de 8‰ est parvenu à la Communauté de communes, ce que dément formellement M. CAILLET. Il propose que la position du Conseil communautaire soit exprimée sous la forme d'un vœu.

M. Bruno GELIN, délégué au SCoT et membre du bureau syndical précise que le SCoT n'est nullement tenu de le reprendre à son compte.

M. SIMONDANT précise que le DOG sera voté globalement et qu'il n'est pas possible d'en dissocier un point particulier. Il indique que le SCoT des bouches du Rhône a adopté un taux de 5,7‰ et que le Préfet tiendra compte des positions des SCoT voisins.

Le Conseil communautaire,

Considérant la démarche d'intérêt général et de développement durable qui anime le SCoT,  
Considérant que le taux de croissance de 6‰ pour les communes classées « village » par le SCoT est insuffisant pour permettre la réalisation de projets de développement,  
Considérant que ledit taux peut dans certains cas mettre des communes en situation de déséquilibre financier important et durable,  
Après en avoir délibéré par 32 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention,  
Demande que le taux de construction soit porté à 8 pour mille,  
Demande que ce taux soit mutualisable entre communes classées « village » à l'intérieur d'une même communauté de communes,  
Charge le président d'agir en ce sens auprès des autorités.

**Fête de l'Intercommunalité** : la date proposée est le 16 juillet 2011 ; la subvention communautaire pour l'organisation de la manifestation sera maintenue à son niveau de 10 000 €.

**Forum sur la mobilité** le 20 novembre à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Villefontaine

**Le bulletin communautaire** sera disponible à compter du vendredi 19 novembre après midi : les délégués des communes qui en assurent la distribution pourront venir le retirer à partir de cette date.

**Ouverture de la médiathèque durant les vacances de Noël** : en cette période de fêtes familiales mais aussi de grande solitude pour les personnes isolées, la médiathèque de l'Orangerie sera exceptionnellement ouverte les lundis 20 et 27 décembre de 10h à 13h et les mercredis 22 et 29 décembre de 14h30 à 17h30.

**La réunion de restitution de l'étude SOGREAH** aura lieu le 26 novembre à 9h à la communauté de communes.

**La commune de St Jean de Bournay a saisi la CADA<sup>3</sup>** à l'appui de demandes de communication de documents non satisfaites par la Communauté de communes. La communauté de communes s'adjoint les services d'un conseil à cette occasion. Les frais en seront partiellement pris en charge par l'assurance de la communauté de communes.

#### **Rappel sur les règles de débat**

A l'issue de la réunion, le président rend compte de ses conclusions relatives à l'incident survenu lors de la séance précédente. Il décrit la chronologie des faits et appelle au respect des articles 3, 8 et 14 du règlement intérieur de Conseil communautaire.

La séance est levée à 22h50.

---

<sup>3</sup> CADA : Commission d'Accès aux Documents Administratifs

## ADDENDUM

La séance étant achevée, M. BARALE demande à être informé sur la gendarmerie et le restaurant de la base de loisirs. Ces questions pouvant intéresser le conseil communautaire, elles sont ajoutées en note ci-après :

*Les travaux de la gendarmerie prennent de l'avance sur le planning initial (environ 4 mois d'avance) mais les travaux ont concerné principalement le gros œuvre. Les finitions sont souvent plus longues. La qualité du béton est parfaite. Les difficultés avec le lot plâtrerie avec notamment un accident ont freiné l'exécution de ce lot, le planning étant cependant respecté. En ce qui concerne la partie financière, sa mise en œuvre a été accélérée pour assurer les échéances.*

*Le gestionnaire du restaurant de la base de loisirs a renoncé à en poursuivre l'exploitation. Une négociation est en cours pour la reprise du matériel en compensation des loyers restant dus. Une DSP<sup>4</sup> a été lancée mais le candidat retenu s'est désisté la semaine dernière.*

M. PERRET annonce que le réseau des médiathèques organisera une conférence sur les violences aux femmes le 10 décembre prochain à la maison de l'intercommunalité.

M. VIVIAN regrette de ne pas avoir été autorisé à apporter de réponse sur le point n°3 de l'ordre du jour de septembre portant sur la fixation des tarifs des logements d'urgence lors du conseil communautaire de septembre.

---

<sup>4</sup> DSP : Délégation de Service Public

**LISTE DES DELIBERATIONS**

**Nombre de votants : 41 puis 37 à partir du point 2**

**10-10-N1** : Définition de la position de l'EPCI à l'égard du projet de SPLA initié par la CAPI

Contre : 0      Abstention : 1      Pour : 40

**10-10-N2** : Institution de fonds de concours pour le financement de travaux de voirie à Châtonnay et Tramolé

Pour : 37

**10-10-N3** : Convention de mise à disposition de la Grange Chevrotière au syndicat d'initiative

Pour : 37

**10-10-N4** : Contrat d'assurance du personnel

Pour : 37

**10-10-N5** : Prêt de la salle de réunion pour des cycles de formation

Contre : 0      Abstention : 1      Pour : 36

**10-10-N6** : Tarifs séjour hiver enfance et jeunesse

Contre : 2      Abstentions : 2      Pour : 33

**10-10-N7** : Demande de subvention pour l'étude « profil de baignade »

Contre : 0      Abstentions : 12      Pour : 25

**10-10-N8** : Engagement fin 2010 et début 2011 de travaux en vue d'améliorer l'accueil à la base de loisirs dès son ouverture

Contre : 2      Abstentions : 9      Pour : 26